

Réf : DCM2025-66

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	28

Date de la convocation : 12/06/2025

Notifiée aux élus le : 12/06/2025

Date de l'affichage : 12/06/2025

**OBJET : DF – BUDGET ANNEXE
PARKINGS – COMPTE FINANCIER
UNIQUE (CFU) 2024**

SÉANCE MERCREDI 18 JUIN 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-HUIT JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 12 juin (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Arnaud FOUREL, Maire Adjoint.

PRÉSENT-E-S : Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Gilles TRAUJET à Arnaud FOUREL, Marielle NEPOTY à Jean-Claude CAMPOS, Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON, Christian GROUL à Janine LHUILLIER, Andrée DAMOUR à Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE à Josiane ROSIER-DUFOND, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Pierre MAUMÉJEAN

SECRETARE DE SÉANCE : Véronique BONVICINI

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121- 29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif/CFU et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, ainsi que son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion/CFU ;
- Vu le code des juridictions financières ;
- Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 modifiée relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le compte financier unique (CFU), établi conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT afin de constituer l'arrêté des comptes de l'exercice 2024, comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- Considérant la validation du projet de CFU par le service de gestion comptable de Vauvert, territorialement compétent ;
- Considérant que Arnaud FOUREL, Maire Adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique 2024
- Considérant que M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire en exercice, s'est retiré de la salle des délibérations, lors du vote du CFU 2024 ;

Il est rappelé que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, remplaçant à la fois le compte administratif et le compte de gestion.

Il vise à améliorer la transparence et la lisibilité des informations financières des collectivités locales, en mettant en évidence les données comptables aux côtés des données budgétaires. Cette approche permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et de contribuer au débat démocratique sur les finances locales. Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. La vue d'ensemble, issue de la maquette ci-annexée du compte financier unique 2024 du budget annexe des parkings se présente ainsi que suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – VUE D'ENSEMBLE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 021 526.16	2 055 735.80	3 077 261.96
	Recettes réalisées (1)	393 072.02	2 071 232.42	2 464 304.44
	Restes à réaliser	201 724.10	0.00	201 724.10
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 499 754.00	2 453 053.00	3 952 807.00
	Dépenses réalisées	630 718.67	2 159 243.56	2 789 962.23
	Restes à Réaliser	624 491.37	0.00	624 491.37
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-237 646.65	-88 011.14	-325 657.79
Résultats antérieur reportés	Résultats antérieurs reportés	478 227.84	397 317.20	875 545.04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	240 581.19	309 306.06	549 887.25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-422 767.27	0.00	-422 767.27
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-182 186.08	309 306.06	127 119.98

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le compte financier unique du budget annexe des parkings, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée,
- **D'arrêter** le résultat définitif pour l'exercice 2024 tel que résumé ci-dessus.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe des parkings, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée,
- **ARRÊTE** le résultat définitif pour l'exercice 2024 tel que résumé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Arnaud FOUREL
Maire Adjoint d'Aigues-Mortes



Résultats du vote :

Délibération 2025-66	DF – BUDGET ANNEXE PARKINGS – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024	Pour :	23	GRUPE MAJORITAIRE – S. PIGNAN
		Contre :	5	C. BONATO – M. POUGENC – O. BERTRAND – C. VANDERBISTE – J. RAMS
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication